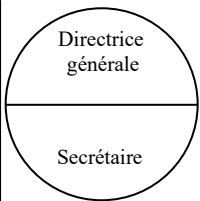


**Registre des décisions prises par la directrice générale de la Commission  
scolaire de Saint-Hyacinthe en vertu de l'article 299 de la *Loi sur  
l'instruction publique***



**Le 17 février 2020**

Rapport des décisions prises ce jour par la directrice générale en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique*.

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du  
21 janvier 2020**

Madame Caroline Dupré, directrice générale, ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits par la loi, exempte le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 janvier 2020 et l'approuve tel quel.

DG-20-02-01

**Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil des  
commissaires du 4 février 2020**

Madame Caroline Dupré, directrice générale, ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits par la loi, exempte le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil des commissaires du 4 février 2020 et l'approuve tel quel.

DG-20-02-02

**Nomination d'une régisseuse aux communications**

Madame Caroline Dupré procède à la nomination de madame Esther Charrette au poste de régisseuse aux communications à la direction générale, à 100 %, et ce, à compter du 17 février 2020.

DG-20-02-03

**Demande de retraite progressive d'un cadre**

Madame Caroline Dupré accepte la demande de la retraite progressive de madame Hélène Philippon, coordonnatrice au Service des ressources financières, à 80 % comme pourcentage du temps travaillé pour la période du 25 mai 2020 au 24 mai 2025. Les journées de congé seront déterminées avant chacune des années de l'entente, avec l'accord de son supérieur immédiat.

DG-20-02-04

**Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Foire du  
livre**

Madame Caroline Dupré directrice générale, procède à la nomination de madame Kathia Cool, coordonnatrice aux services éducatifs secteur des jeunes, au conseil d'administration de la Foire du livre.

DG-20-02-05

**Non rengagement d'un membre du personnel de soutien**

Madame Caroline Dupré procède à la mise à pied pour incapacité physique de madame Hélène Racine, et ce, à compter du 20 mars 2020 au soir, en vertu de l'article 5 3.00 de la convention collective.

DG-20-02-06

**Registre des décisions prises par la directrice générale de la Commission  
scolaire de Saint-Hyacinthe en vertu de l'article 299 de la *Loi sur  
l'instruction publique***

**Octroi d'un contrat pour la rénovation de la couverture en pente à l'école  
Saint-Sacrement – projet 1920-SSA-03**

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe une subvention dans le cadre de la mesure 50620 « *Maintien des bâtiments* » - 2019-2020.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 1920-SSA-03 en vue d'engager une entreprise pour la rénovation de la couverture en pente de l'école Saint-Sacrement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la chargée de projet représentante de l'architecte au dossier, madame Julie Lussier, architecte

Madame Caroline Dupré, directrice générale :

- octroie le contrat à *Toitures Everest D.O.M. inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, au montant 91 573,00 \$ (taxes exclues);
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

**Octroi d'un contrat pour la réfection de l'enveloppe de l'école secondaire  
Casavant, immeuble Samuel-Casavant – projet 1920-ISC-05**

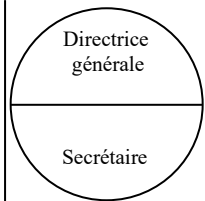
CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe une subvention dans le cadre de la mesure 50620 « *Maintien des bâtiments* » - 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 1920-ISC-05 en vue d'engager une entreprise pour la réfection de l'enveloppe à l'école secondaire Casavant, immeuble Samuel-Casavant;

CONSIDÉRANT le retrait volontaire de la soumission de la firme Lussier et Fils inc., experts maçons;

CONSIDÉRANT la recommandation de la chargée de projet représentante de l'architecte au dossier, madame Mylène Charpentier, architecte;

**Registre des décisions prises par la directrice générale de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique***



Madame Caroline Dupré, directrice générale :

- octroie le contrat à *Briquetal LTÉE*, deuxième plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 367 000 \$ (taxes exclues);
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

DG-20-02-08

**Comité d'achats regroupés Collecto – Acquisition de gaz naturel**

CONSIDÉRANT que les contrats pour l'achat des items suivants viendront à échéance le 28 février 2020 et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres afin de les renouveler :

- Dossier SAR350-2020 Gaz naturel et coûts de transport;

CONSIDÉRANT que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires;

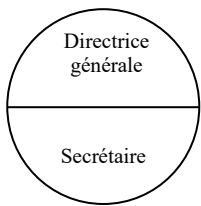
CONSIDÉRANT que l'article 7.4 de la Politique 501 – Politique d'approvisionnement en biens et services de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe favorise les achats regroupés de biens et de services, chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe de participer à un appel d'offres regroupé pour l'achat des items ci-haut mentionnés puisque cela lui permettra de faire des économies

Madame Caroline Dupré, directrice générale :

- autorise la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe à participer au regroupement d'achats pour l'achat de l'item ci-haut mentionné;
- mandate Collecto afin qu'elle procède à un appel d'offres public regroupé d'une durée de 3 ans. La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe accepte d'être liée via Collecto, à l'adjudicataire qui sera choisi au terme de cet appel d'offres;
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

DG-20-02-09



## Registre des décisions prises par la directrice générale de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique*

### **Demande de changement de dénomination du Parc Roméo-Forbes**

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Saint-Hyacinthe à l'effet de changer le nom du « Parc Roméo-Forbes » en celui du « parc Benoit-Létourneau »;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du conseil d'établissement de l'école Roméo-Forbes;

CONSIDÉRANT l'accord de principe donné le 10 mai 2016 par le conseil des commissaires;

DG-20-02-10

Madame Caroline Dupré, directrice générale, confirme que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe autorise la Ville de Saint-Hyacinthe à procéder au changement de dénomination du « Parc Roméo-Forbes » en celui du « Parc Benoit-Létourneau ».

### **Renouvellement des protocoles d'entente – Sport-études 2020-2021**

CONSIDÉRANT la résolution C-19-11-73;

CONSIDÉRANT la résolution # 20 01 785 du conseil d'établissement de l'école secondaire Fadette;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe de procéder au renouvellement des programmes de Sport-études offerts actuellement à l'école secondaire Fadette et reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

DG-20-02-11

Madame Caroline Dupré, directrice générale, appuie le projet de renouvellement des protocoles d'entente des programmes Sport-études à l'école secondaire Fadette pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2024 pour les disciplines suivantes :

Baseball	Hockey féminin	Natation
Boxe olympique	Hockey Pee-Wee « AAA »	Natation artistique
Cheerleading	Hockey Bantam « AAA » relève	Patinage artistique
Danse	Hockey Bantam « AAA »	Ringuette
Équitation	Hockey Bantam Midget Espoir	Soccer
Golf	Hockey Midget « AAA »	Tennis
Gymnastique artistique et sport de trampoline	Judo	

Elle établit que sa signature des protocoles d'entente sera accompagnée de celle de monsieur Alain Brouillard, directeur de l'école secondaire Fadette.

**Registre des décisions prises par la directrice générale de la Commission  
scolaire de Saint-Hyacinthe en vertu de l'article 299 de la *Loi sur  
l'instruction publique***

Directrice  
générale

Secrétaire

**Répartition des services éducatifs dispensés en classes régulières pour  
2020-2021**

CONSIDÉRANT que l'article 236 de la Loi sur l'Instruction publique, prévoit que la Commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès de l'ensemble des écoles primaires et secondaires, du comité consultatif de gestion, du comité de parents et du syndicat du personnel enseignant, et l'analyse des avis émis par celles-ci;

Madame Caroline Dupré, adopte la répartition des services éducatifs en classes régulières entre les écoles pour l'année scolaire 2020 – 2021.

DG-20-02-12

**Achat d'un tracteur pour les programmes Grandes cultures et Production animale**

CONSIDÉRANT que le tracteur proposé présentement en location est un équipement usagé;

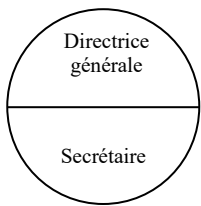
CONSIDÉRANT que la Politique d'approvisionnement en biens et services (politique 501) permet l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'acquisition de matériel usagé;

CONSIDÉRANT le tableau comparatif faisant état de la vérification des prix du marché pour un équipement équivalent;

CONSIDÉRANT que l'EPSH finance cet investissement à même son enveloppe destinée au MAO (mobilier, appareillage et outillage);

Madame Caroline Dupré, directrice générale, octroie le contrat d'achat du tracteur de marque Puma 150 hp 2015 présentement en location, au coût de 109 500,00\$, auprès du concessionnaire Les équipements Adrien Phaneuf d'Upton (Québec).

DG-20-02-13



**Registre des décisions prises par la directrice générale de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique***

**Modification de la résolution C-05-03-120**

**Vente du parc Anatole-Mathieu**

CONSIDÉRANT la résolution C-05-03-120, datant du 15 mars 2005, autorisant la Commission scolaire à céder à la Ville d'Acton Vale, pour un dollar, le terrain connu et désigné comme le lot deux millions trois cent vingt-six mille sept cent soixante-huit (2 326 768) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette résolution autorisait messieurs Richard Flibotte, président, et René St-Germain, alors directeur général de la Commission scolaire à signer les documents relatifs à cette transaction;

CONSIDÉRANT l'adoption le 8 février dernier de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui a eu pour effet de mettre un terme au mandat de M. Richard Flibotte à titre de président de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que monsieur René St-Germain n'est plus directeur général et qu'il y a lieu de désigner madame Caroline Dupré, directrice générale, comme signataire de ces documents;

DG-20-02-14

Madame Caroline Dupré modifie la résolution C-05-03-120 de façon à y retirer le nom de monsieur Richard Flibotte comme cosignataire et à y changer le nom de monsieur René St-Germain pour celui de madame Caroline Dupré, directrice générale.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale